

Le 29 avril 2020

## **Mesures d'allègement exclusives pour les professionnels et travailleurs de la santé et des services d'urgence!**

**La Personnelle désire reconnaître le travail de ceux qui sont sur la ligne de front et désire les remercier pour ce qu'ils font pour nous protéger.**

Cher partenaire,

En ces temps difficiles, La Personnelle est fière d'être au service des professionnels de la santé et des services d'urgences qui veillent sur le bien-être de la population québécoise. Nous voulons les reconnaître d'une façon bien personnelle en répondant à des besoins qu'ils nous ont exprimés : leur faciliter la vie dans leur quotidien dans une période où le temps est de plus en plus rare.

Depuis le début de la pandémie, ils mettent tous leurs efforts pour combattre cet ennemi invisible qui chamboule nos vies. Nous savons que c'est une période difficile pour eux, car ils manquent de temps pour gérer leur quotidien. Nous voulons donc, à notre tour, faciliter la vie de vos membres pendant la crise, en leur offrant plusieurs mesures adaptées à leur réalité :

- **Accès prioritaire pour leurs besoins d'assurance :**

Que vos membres désirent apporter des modifications à leur police d'assurance, obtenir une nouvelle police ou encore effectuer une réclamation à une police existante, une option a été ajoutée à notre menu téléphonique et leurs appels seront traités en priorité.

- **Service d'assistance conciergerie sans frais pour tous vos membres, pendant la durée de la crise:**

Pendant la pandémie, nous voulons simplifier la vie de vos membres grâce à un service d'assistance téléphonique accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Un concierge sera disponible pour les aider à organiser des services tels que l'entretien du véhicule (pose de pneus et mise au point), l'entretien de la maison ou du terrain, le gardiennage d'animaux, etc. Seuls les frais des services obtenus sont à la charge de l'assuré.

- **Service d'assistance routière sans frais pour tous vos membres, pendant la durée de la crise :**

Vos membres pourront bénéficier en tout temps d'une prise en charge rapide et efficace grâce à notre service d'assistance routière pour les dépanner lorsqu'un pépin survient sur la route, par exemple : remorquage, survoltage, dépannage en cas de crevaison, livraison de carburant, dépannage en cas de perte ou d'oubli de clés.

**Économies sur leur prime d'assurance**

Vos membres pourraient aussi être admissibles à une remise sur leur assurance auto **si un des véhicules sur leur police** n'est maintenant utilisé que pour des déplacements essentiels, comme aller à l'épicerie ou à la pharmacie.

L'ensemble de vos membres assurés seront informés par courriel dès le jeudi 30 avril, du contenu à ce sujet sera diffusé sur nos pages Web et le tout sera aussi supporté par divers messages sur les médias sociaux.